

La création de cadres de concertation des acteurs de la pêche crevette en Casamance : outils de cogestion et de conservation par une approche écosystémique

Promoteur :

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance (IDEE Casamance)

Zone d'intervention :

La ria Casamance se présente comme un long couloir de 360 kilomètres d'ouest en est, recevant les eaux de nombreux affluents. Avec les chenaux de marées vers l'embouchure, appelés localement bolons, un bassin versant de 14 000 km² constitue un écosystème de zones humides avec une riche biodiversité. L'influence des marées monte jusqu'à Diana Malari à 240 km de l'embouchure, limite en amont de la pêche crevette. Le plan d'eau est évalué à 613 km².

Mots clefs :

- Aménagement de la pêche crevette en Casamance
- Gestion écosystémique
- Approche de la chaîne de valeur
- Innovations en capture et en post-capture
- Comité villageois de gestion (CVG)
- Cadre de Cogestion d'une zone de pêche crevette (CCPC)
- Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance

Durée : 24 mois à partir du 01 janvier 2009

Nom et contact du responsable du projet :

John Lucas Eichelsheim, projet manager

BP 120 Ziguinchor

+221 33 991 45 92

ideecasamance@arc.sn / crevette@ideecasamance.org

www.ideecasamance.org

Résumé du projet :

La pêche de la crevette en Casamance est de plus en plus caractérisée par une pêche de juvéniles. Même l'Etat a contribué à ce déclin en baissant la taille légale du moule 140 (7,1 grammes) au moule 200 (5 grammes) en fin 2003. Ainsi, la pêche comme activité génératrice de revenus est non seulement devenue un gaspillage économique (les crevettes de petites tailles auraient de fortes chances d'être capturées dans un bref délai en raison de la croissance rapide) mais aussi un gaspillage écologique car la crevette est partie intégrante de la chaîne alimentaire mangroviennne. Autres caractéristiques de la pêche crevette sont les prises accessoires, l'accès anarchique à la ressource, une importante perte (de qualité) en post-capture et un manque de cohésion entre les acteurs de la filière. L'installation des cadres de concertation crée l'environnement propice pour appliquer une gestion écosystémique. L'approche écosystémique fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communales de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche. Ce dernier modèle applique l'approche de la chaîne de valeur afin de valoriser le produit et de limiter les pertes. L'information sur la commercialisation du produit (plus de 90% de la production, estimée entre 800 et 1 600 T/an, est exportée vers l'Europe) conscientise les acteurs que seulement un produit de haute qualité peut concurrencer la crevette d'élevage de l'Asie et autres. C'est par la pêche d'une crevette d'une taille que l'élevage ne peut produire qu'on obtient un produit commercialisable et d'une haute valeur. La diminution des prises (accessoires) de juvéniles et les améliorations post-capture réduisent l'intensité de l'exploitation du stock crevette et contribuent à la conservation de la biodiversité.

I – CONTEXTE ET JUSTIFICATION

- les principaux problèmes que le projet va traiter

La ria Casamance est riche en ressources halieutiques traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire et réglementée par les populations elles-mêmes. L'abondance des ressources halieutiques a attiré des pêcheurs d'autres régions et des pays limitrophes. Ces migrants ont introduit des pratiques qui ont occasionné une surexploitation de la ressource. L'introduction du filet félé-félé, filet maillant dérivant, a provoqué une forte réduction de la taille de la crevette et donc de sa valeur. En plus, ce produit halieutique ne peut plus concurrencer sur le marché Européen avec la crevette d'élevage venant de l'Asie. Il y a de plus en plus de moments que le pêcheur reçoit 300 Francs ou encore moins pour un kilo de crevettes, incitant le pêcheur de pêcher encore plus pour subsister.

Le non respect de la législation, d'ailleurs mal adaptée, et l'affluence d'agriculteurs convertis en pêcheurs et des pêcheurs venant des pays limitrophes ont provoqué un accès anarchique à la ressource, entraînant une surexploitation. La crevette est un maillon important dans la chaîne alimentaire mangroviennne et le recul de son abondance a un impact écologique plus large. Ce qui explique l'augmentation du nombre de conflits entre population autochtone, qui vit uniquement de la pêche aux poissons pour sa subsistance, et les pêcheurs de crevettes qu'on accuse de causer la disparition des poissons en enlevant les crevettes. En vingt ans, les mises à terre des produits halieutiques ont été réduites de moitié, et certaines espèces ont totalement disparu. Du fait de sa valeur marchande, la ressource crevettière subit plus que les autres la forte pression anthropique.

Les pêcheurs et mareyeurs forment une population hétérogène, sans aucune forme d'organisation et caractérisée par un maigre niveau d'éducation. L'information sur le déclin de la ressource et le recul de sa position commerciale passe mal. Les acteurs accusent les usines de les exploiter, mais en réalité ces usines sont confrontées à un marché fortement concurrencé et leurs approvisionneurs livrent souvent un produit de maigre qualité.

- les principales causes

Les zones humides en Casamance constituent toujours un réservoir exceptionnel de ressources halieutiques. Celles-ci étaient traditionnellement exploitées par différents usagers locaux, peu nombreux, qui pratiquaient une pêche de subsistance avec un équipement rudimentaire. L'activité sur le fleuve était réglementée par les populations elles-mêmes. La législation coutumière ou les droits d'usages territoriaux locaux sont fondés sur une connaissance intime du milieu (stocks de poissons, fonds de pêche, marées, cycles saisonniers), reformulés au fur et à mesure des besoins et des nouvelles contraintes, et validés par la concertation directe et le consentement mutuel de tous les membres de la communauté. La pêche commerciale par les nouveaux venants a profondément bouleversé cet équilibre.

La pêcherie crevettière en Casamance est une activité qui est lancée dans les années 60 du siècle passé par les pêcheurs Toucouleur. Ainsi, les statistiques montrent 60 tonnes débarquées en 1961 et entre 800 et 1 600 tonnes dans les années 1988 – 2006. Presque la totalité des mises à terre est exportée en Europe. Cette exportation a fait flamber les prix et attirée de plus en plus de pêcheurs, tendance renforcée par l'insécurité des dernières décennies qui a vidé les villages de leur population. La crise sociopolitique, qui a sévi dans cette partie du pays durant plus de deux décennies, a empêché une partie importante de la population de mener leurs activités agricoles. Pour survivre, ces habitants se sont mis à pêcher. Avec beaucoup de migrants qui n'ont pas accès à la terre pour cultiver, le nombre de gens dépendant exclusivement des revenus de la pêche a fortement augmenté. La baisse du prix de la crevette, par la diminution de sa taille, fait que les gens doivent encore pêcher plus.

Les nouveaux arrivants ont introduit des technologies plus modernes, augmentant ainsi les capacités de prélèvement. Ces pratiques, qui ont fini par être largement adoptées par les autochtones, ont fait de la pêche l'une des activités les plus lucratives. Y s'ajoute une exploitation anarchique des ressources qu'aucune autorité ne parvient à freiner ce qui est propice à l'émergence de conflits et provoque une baisse significative du niveau de vie. Les conflits commencent à se multiplier entre pêcheurs autochtones et "étrangers" (même si ces derniers sont installés depuis longtemps sur le littoral du fleuve). Ils trouvent souvent leur origine dans les désaccords sur les techniques ou les zones de pêche. Les différentes communautés s'accusent mutuellement d'utiliser des engins prohibés peu sélectifs pour la capture des poissons et des crevettes. A cela, il faut ajouter une politique d'encadrement inefficace

du fait d'un manque de moyens humains et matériels des services de l'Etat et l'absence d'une législation bien adaptée au contexte environnemental actuel.

- les conséquences

La crevette en Casamance est un produit d'exportation qui doit concurrencer sur le marché Européen avec les produits d'élevage. La diminution de sa taille met en péril sa position concurrentielle. Le mauvais traitement post-capture réduit considérablement sa qualité et donc le prix de revient aux producteurs. Ceux-ci doivent pêcher de plus en plus pour leur subsistance.

L'accès anarchique et l'afflux de pêcheurs ont brisé l'équilibre d'une pêche de subsistance d'antan. La pêche est devenue l'activité pécuniaire principale pour beaucoup de gens qui dépendent uniquement de la pêche. Mal informés et par peur de sombrer dans la misère ils recherchent le profit à court terme. Leur position précaire, le manque d'organisation et d'information créent un pêcheur myope avec une perception très limitée de la filière. Ainsi il continue à pêcher un nombre croissant de petites crevettes sans aucune valeur commerciale et en utilisant des engins caractérisés par des importantes prises accessoires. Non seulement on extrait un maillon important de la chaîne alimentaire mangroviennne, mais les prises accessoires mettent en péril d'autres espèces.

- bien fondé de l'intervention

La *Farfantepenaeus notialis* fréquente les eaux côtières (fonds vaseux et sablo-vaseux généralement à des profondeurs entre 5 et 60 m) et les eaux peu profondes des estuaires et des lagunes. Elle vit dans la vase de jour et remonte entre les eaux durant la nuit. Ils se trouvent deux stocks devant les côtes Sénégalaise : un au Nord devant St Louis et un au Sud entre les îles Bissagos et la Casamance. La durée de vie de la crevette est de 23 mois dont elle fréquente seulement 3 mois dans la ria Casamance où elle entre comme post-larve de 6 à 14 mm et sort adulte de 20 grammes (dernière croissance de 13 grammes en 1,5 mois). La reproduction continue au large se traduit en deux périodes de grandes prises (septembre et février) dans la ria. La prise de juvéniles devient alors un gaspillage économique (les crevettes de petites tailles auraient de fortes chances d'être capturées dans un bref délai en raison de la croissance rapide) mais aussi un gaspillage écologique car une rupture du cycle biologique de la crevette a un impact beaucoup plus large, que ce soit en mer que dans l'écosystème mangrovienn. Tandis que les prises accessoires (Mulet, Ethmalose, Elops et autres crabes) menacent ces espèces non ciblées.

Cette nouvelle situation exige une approche écosystémique des pêches, cherchant le développement durable en recherchant le bien-être à la fois pour l'homme et pour l'environnement. L'approche écosystémique tient compte des usages et des utilisateurs au sens large du milieu marin (dont la pêche) et de la nécessité de reconnaître et de concilier les nombreux objectifs de ces utilisateurs de manière à ce que les générations à venir puissent aussi tirer pleinement parti des biens et des services offerts par le milieu marin. Cette approche voit aussi dans l'homme une composante essentielle de l'écosystème dans lequel la pêche prend place, et elle s'intéresse principalement aux interactions à l'intérieur du système.

Ainsi, l'aménagement de la pêcherie crevetteière comprend des activités pour rechercher – et cela avec la participation active des groupes cibles – la diminution des prises accessoires, la maille la plus adaptée, la réduction des pertes post-captures, les activités environnementales (reboisement de la mangrove, éducation) et l'approche de la chaîne de valeur.

Pivot de l'aménagement des pêcheries est l'organisation des acteurs afin de faciliter les voies de communication. A partir de cette structuration sont alors menés les activités d'information, de conscientisation en de mise en valeur avec en conséquence la conservation du stock crevetteier et les espèces prises accessoirement.

- légitimité / capacités du promoteur du projet pour conduire l'intervention

IDEE Casamance est actuellement la seule structure dans les régions de Ziguinchor et Kolda qui appuie les acteurs de la pêche depuis 2003.

Dans le cadre d'un projet de sauvegarde de la biodiversité des zones humides, appuyé financièrement par la Coopération Néerlandaise de € 320.000 pour 3 ans, IDEE Casamance a accompagné

l'installation des bureaux régionaux et plusieurs bureaux départementaux. En étroite collaboration avec le SRPS/Z des locaux, équipés par IDEE Casamance, sont mis à la disposition du CONIPAS et les 5 fédérations. L'existence d'un local équipé permet aux acteurs d'avoir une permanence, facilite l'échange d'informations et rend plus accessibles les fédérations. C'est un point de rencontre pour tous ceux qui sont intéressés à la pêche. Le CONIPAS et les 5 fédérations y ont leur boîte postale. Un tableau d'affichage annonce régulièrement les actualités et toutes autres informations utiles disponibles.

En appui de l'installation des 05 bureaux régionaux des Fédérations et du bureau régional de CONIPAS, un manuel de gestion interne est présenté et un appui juridique apporté pour le bon fonctionnement de ces organes. En 2004 le Service Régional des Pêches et de la Surveillance a, sur demande de IDEE Casamance, réalisé un inventaire d'engins de pêche crevette.

D'autres initiatives ont été prises pour combler le manque d'expérience, d'information et de démocratie. Les acteurs sont individualistes et n'ont pas l'habitude de cadres organisés. Ainsi, s'est tenu un atelier de formation sur le statut juridique des organisations de pêche, animé par un expert juriste. En plus d'appui/conseil divers, une multitude de documents d'appui sont rédigés et adaptés aux conditions régionales.

Comme seule structure d'appui aux acteurs de la pêche dans les régions de Ziguinchor et Kolda, IDEE Casamance a établi des relations avec les bureaux Nationaux de l'ANCAR, des 05 Fédérations, de CONIPAS et avec les structures de recherche CRODT et IRD. Nous entretenons des contacts avec la Commission Sous Régionale des Pêches (CSR), le programme GIRMaC, la Direction de la Pêche continentale, le conseiller au Cabinet du Ministre, des partenaires dans le Sine Saloum et autres consultants/experts.

Les relations entre le FAO et IDEE Casamance ont enfin abouti à une collaboration de terrain : une Analyse de Cycle de Vie (ACV) de la pêcherie artisanale en Casamance et chaluvière au large, de novembre 2007 à février 2008. L'étude, la première ACV d'un produit halieutique dans un pays émergent, est financée par SWEDMAR, l'unité de coopération pour le développement international de la Commission des pêches suédoise et le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO. Elle est exécutée par SIK (Institut Suédois pour l'alimentation et la biotechnologie) avec l'aide de spécialistes en matière d'évaluation du cycle de vie des produits de la mer de l'Université d'Aalborg, Danemark et de l'INRA, France.

Nous sommes actuellement en collaboration avec BlueYou, bureau de consultant Suisse, en phase préparatoire pour l'installation d'un écolabel pour la crevette sauvage Casamançaise avec l'appui financier de GTZ, le Marine Stewardship Council, le FAO et des investisseurs privés.

Voir notre site Internet www.ideecasamance.org

II – OBJECTIFS DU PROJET

▪ Objectif du projet

L'objectif est d'installer une structure faïtière, dénommée Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance comme cadre de cogestion de la pêcherie crevette de la ria Casamance. Cet outil de cogestion du stock crevette continental est le cumul des représentations des pêcheurs et des mareyeurs de la pêche crevette à deux niveaux inférieurs : le village en tant que premier niveau pertinent de prise de décisions et un regroupement de ces entités en Cadres de cogestion de zones de pêche crevette (CCPC). La ria Casamance est divisée en huit zones de pêche crevette, couvrant le terroir de 28 Communautés Rurales et de 04 Communes dans les régions Kolda et Ziguinchor. Le Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance réunit les délégués des collèges professionnels des mareyeurs, des pêcheurs de canal et des pêcheurs féfé-féfé des huit CCPC. Ce collectif est encadré pour appliquer une gestion écosystémique de la pêcherie. L'approche écosystémique fusionne deux modèles liés mais susceptibles de converger. Le premier est la gestion de l'écosystème qui consiste à protéger et à préserver la structure et les fonctions de l'écosystème en intervenant sur les composantes biophysiques de l'écosystème (par exemple en créant des aires marines protégées, en diminuant les prises (accessoires) de juvéniles ou en organisant des activités communales de reboisement de la mangrove). Le second est la gestion halieutique, qui consiste à procurer de la nourriture et des moyens de subsistance ou des revenus à l'homme en gérant les activités de pêche. Ce dernier modèle s'appuie sur l'approche de la chaîne de valeur afin de valoriser le

produit et de limiter les pertes. Le Collectif élabore en commun accord un code de conduite, basé sur ces deux modèles, pour toute la zone.

▪ Résultats attendus du projet et indicateurs correspondants

Résultat	Indicateur
Découpage de la zone d'intervention en 8 zones de pêche crevettière	Cartographie des 8 zones de pêche et de leurs villages adhérents
Etat des lieux de la pêche crevettière dans la ria Casamance	Répertoire des effectifs des pêcheurs et de leurs engins d'exploitation dans chaque village ciblé
Un comité villageois de gestion (CVG) est fonctionnel dans chaque village	Liste des membres et PV de réunions
Les CVG sont représentés au niveau du Communauté Rural au sein des CLCOP	Rapports d'activités des CLCOP et PV de réunions avec liste de présence
Un Cadre de concertation et de Cogestion est fonctionnel dans les 8 zones de pêche	PV des réunions des CCPC, listes de présence et plan d'activités au sein de chaque Communauté Rurale
Les CCPC ont élaboré un code de conduite pour leur zone de pêche	L'existence de 8 codes de conduite, avec la possibilité de tenir compte d'une particularité de la zone
Démonstration/Suivi/Innovation en capture et en post-capture	Documentation des résultats des essais Nombre de demandes de filets adaptés Choix de la maille soutenu par les tests
Le Collectif des Artisans de la pêche crevettière de la ria Casamance est fonctionnel	Les membres cotissent pour le fonctionnement PV des réunions Le Collectif a défini un code de conduite
Un code de conduite consensuel est appliqué à toute la ria Casamance	PV des infractions, érigés par les CVG Diminution des prises d'alevins Activités environnementales (AMP, reboisement)

▪ Contribution aux objectifs du PRCM :

Pour la composante "Conservation" : Le projet encourage la participation active des pêcheurs de crevettes et des populations riveraines à toute étape de prise de décision et d'établissement d'un état des lieux. Le projet appuie des initiatives déjà manifestes d'activités environnementales de proximité comme le reboisement de mangrove et l'éducation à l'environnement mangrovié. La diminution de la pêche d'alevins des espèces ciblées et non ciblées contribue à la conservation de la biodiversité.

Pour la composante "Gestion de la Pêche" : Le projet incite à la participation active des collectivités locales et des élus locaux des deux Régions à l'aménagement des pêcheries crevettières avec une approche communautaire. En concordance avec acteurs de la pêche, populations riveraines et l'Administration, une cogestion de la pêcherie crevettière est installée dont le code de conduite contribue à la valorisation du produit et détermine les moyens d'exploitation autorisés.

Pour la composante "Appui aux processus de gestion intégrée" : Le projet incite à une participation active des radios communautaires et utilise une grande diversité de supports de communication adaptés à l'analphabétisme (Français) des groupes cibles. La documentation de la stratégie d'approche et du déroulement de ses activités produit un manuel pour l'aménagement de pêcheries artisanales, caractérisées par une déficience de données et de statistiques fiables. L'implication active du groupe cible dans le processus de réduire à néant cette déficience (avec par ex. ParFish), est une phase importante dans le renforcement de capacité de ce groupe. Ces expériences de terrain serviront de cadre pour l'aménagement des autres pêcheries artisanales, de poissons ou de crevettes dans les estuaires adjacents.

▪ Changements espérés et impacts en fin de projet et indicateurs correspondants

Le fonctionnement du Collectif des Artisans de la pêche crevettière en Casamance permet à ses membres de s'informer et d'identifier tous les besoins et contraintes de chaque étape de la chaîne de commercialisation de la crevette. L'offre est ainsi mieux adaptée à la demande. L'indicateur est la

relation entre le Collectif et les unités de transformation et la facilité d'écoulement du produit sur le marché.

Les essais des innovations en capture et en post-capture doivent aboutir à la disponibilité d'indicateurs précis sur l'efficacité des différents filets (rapport maille et les prises, efficacité de la profondeur de pêche, les dimensions des filets et l'impact des innovations sur les prise accessoires) et donner la relation réelle entre investissement (hygiène, stockage, transport, glacières) et rendement post-capture (prix de vente). Les tests sont effectués sur le terrain par les acteurs mêmes. L'avancement et les résultats sont divulgués par les émissions de radio communautaires et par visites d'échange.

Le fonctionnement syndicaliste du Collectif des Artisans de la pêche crevettière en Casamance garantit la défense d'intérêts professionnels des différents collèges dans son sein : mareyeurs, pêcheurs de canal et pêcheurs féfé-félé.

Les activités dans le cadre de l'approche de la chaîne de valeur doivent mettre en valeur toutes les étapes de production et de commercialisation et renforcer les capacités des différents acteurs. Par l'échange d'information les acteurs des différentes étapes peuvent identifier les besoins et contraintes des autres maillons de la filière, renforçant ainsi la cohésion et la synergie entre les différentes étapes et leurs acteurs respectifs, ce qui rend la filière plus performante et plus rentable.

L'installation d'un code de conduite consensuel dont la réglementation est élaborée en étroite collaboration entre acteurs à la base et populations riveraines, qui en assurent le suivi, apaise la menace de conflits latents et assure la sauvegarde du stock. L'approche de proximité dont les résultats accumulent au niveau régional servira de bon exemple aux autres activités de la pêche.

Afin de pouvoir coordonner et planifier les interventions dans les autres estuaires des Rivières du Sud, IDEE Casamance propose l'installation d'un Cadre de coordination pour l'aménagement des pêcheries crevettières (CCAPC) dans les Rivières du Sud au sein de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) à Dakar. Ce CCAPC des trois pays Sénégal, Guinée Bissau et Gambie est muni d'un budget pour organiser des rencontres d'évaluation et de coordination, des visites d'échange et pour réaliser, selon les besoins, des interventions ad hoc.

III - ACTIVITES ET STRATÉGIE DE MISE EN ŒUVRE

▪ Stratégie d'intervention et principales activités :

Il est ressorti des différents ateliers communautaires et des pratiques traditionnelles, qu'une prise en charge efficace et durable de l'aménagement des pêcheries par les principaux acteurs ne pourrait se faire, en fin de compte, qu'à l'échelle des deux régions. Pour y parvenir, il a semblé important de partir des niveaux pertinents de prise de décision et par cercle concentrique afin d'élargir l'action à toute la ria Casamance. Le premier niveau à être identifié comme échelle de partage des problématiques et des fréquentations mutuelles entre les différentes communautés de pêcheurs est le village. Le renforcement des capacités des acteurs à la base ou organisations des producteurs (OP) partira d'un diagnostic participatif au sein du village. Cet état des lieux, réalisé par les acteurs eux-mêmes, est la première phase d'organisation de ces mêmes acteurs : la réalisation du diagnostic incite à se réunir et à se rencontrer entre différents modes d'exploitation. Cette même participation active, accompagnée d'une information sur la filière, incite aux acteurs de tester des adaptations en capture et en post-capture.

Les pêcheurs, mareyeurs et la société civile élisent un comité restreint dans le village, appelé Comité Villageois de gestion (CVG). L'installation de quelque 90 CVG est prévue. Le CLCOP (Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs) assure une vue panoramique de ces activités à la base et synthétise ces activités au niveau de la Communauté Rurale. Ainsi, le CLCOP devient la plate-forme qui réunit l'ensemble des collèges professionnels des mareyeurs, des pêcheurs de canal et des pêcheurs féfé-félé de la Communauté Rurale.

La deuxième plate-forme de concertation est composée des CLCOP dont les Communautés Rurales forment une zone de pêche, définit autour des plus importants sites de débarquement. Ce Cadre de Cogestion d'une zone de pêche crevettière (CCPC) élabore un code de conduite provisoire pour la zone concernée. Il y aura 08 CCPC, 04 dans la région de Ziguinchor et 04 dans la région de Kolda.

Le troisième niveau d'organisation est une sorte de OP filière : le Collectif des Artisans de la pêche crevettière en Casamance, réunissant les acteurs de la pêche crevettière de la ria Casamance. Ses membres formulent sur base des huit propositions de code de conduite des CCPC un code de conduite

consensuel pour toute la pêche crevette de la ria Casamance, dont la réglementation est au besoin adaptée à la typicité d'une zone de pêche crevette. Les CLCOP promeuvent ce travail à la base.

Cette proposition est l'extension à toute la zone de la pêcherie crevette en Casamance du projet financé par IUCN NL/EGP pour la période de 15/08/2007 au 15/08/2009 pour un montant de € 60.000. Ce projet initial intervient dans les zones de Goudomp, Adéane, Ziguinchor et Tiobon.

Les principales actions qui contribuent à l'atteinte de l'objectif :

- Réunions villageoises de sensibilisation et de conscientisation
- Inventaire de la pêche crevette locale avec la participation active des acteurs à la base
- Renforcement de capacité des acteurs à la base
- Renforcement de capacité citoyenne (organisation de réunions et élections, PV, législation)
- Installation des CVG
- Renforcement de capacité des encadreurs (CLCOP, Services Régionaux, Collectivités Locales)
- Programme de communication et d'information (tracts, bandes dessinées, radio communautaire)
- Installation des 8 CCPC
- Démonstration des aspects de l'approche écosystémique
- Démonstration des aspects de l'approche de la chaîne de valeur
- Démonstration/Suivi/Innovation des adaptations/innovations en capture et en post-capture
- Réunions de restitution et d'information par les CLCOP
- Elaboration d'un code de conduite de la pêcherie crevette dans les 8 zones
- Appui aux activités environnementales de proximité (reboisement de mangrove, sketches, éducation, aires protégées)
- Installation d'un Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance pour toute la zone de la pêche crevette en Casamance
- Elaboration d'un code de conduite pour la pêcherie crevette dans la ria Casamance

▪ Partenariats pour la mise en œuvre

Pivot de notre programme est une approche de proximité qui promeut la cogestion des ressources naturelles et qui, dans ce cadre, réunit acteurs de la pêche et populations riveraines. Un rôle pondérant est alors attribué aux CLCOP (Cadre Local de Concertation des Organisations de Producteurs). Le CLCOP est une plate-forme qui réunit l'ensemble des Organisations des Producteurs (OP) d'une communauté rurale. Ainsi, des réunions périodiques avec les bureaux des Communautés Rurales et leurs Cadres de Concertation et de Gestion évaluent et déterminent la stratégie, impliquant ainsi directement les élus locaux et le Conseil Régional pour la perspective régionale.

Les acteurs mêmes sont directement impliqués dans l'établissement de l'état des lieux de leurs effectifs et modes d'exploitation et participent à l'estimation de la biomasse exploitable de crevettes avec par ex. des programmes comme Parfish. Cette participation active leur donne un sentiment de responsabilité et les implique d'avantage.

L'encadrement de ce processus est assuré par le CLCOP, encadré par les agents du Service Régional des Pêches et de la Surveillance, appuyé par IDEE Casamance et tout autre partenaire au développement dans la zone.

Un aspect important de la réussite est le transfert d'information. Pour cela nous utilisons les radios communautaires et autres plates-formes de communication. Des tracts et dessins animés (une grande partie du groupe cible est analphabète) compléteront l'accès à l'information. Et enfin, l'objectif ne peut être atteint si l'accès à l'information se limite aux délégués. Un rôle primordial est alors donné aux séances de restitution à la base.

▪ Mode de coordination du projet

Les séances de restitution à la base par les CLCOP constituent les moments forts de la participation active des acteurs de la pêche et populations riveraines. Ainsi, une attention particulière est donnée à ces séances, qui sont en même temps utilisées pour évaluer la stratégie employée.

Une réunion de coordination et d'évaluation est tenue tous les deux trimestres entre le CRCR et les CLCOP au sein des CCPC.

Durant le 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} trimestre, IDEE Casamance convoque une réunion pour évaluer les activités et d'en tirer les conclusions. Sont invités des 2 régions :

Conseil Régional	Service des Pêches	DRDR	ANCAR	CRCR
DPM – pêche artisanale	CONIPAS	ADR	CAR	Communautés Rurales

Des réunions de concertation et de coordination avec PRCM/UICN et autres partenaires à Dakar sont prévues les 2^{ème}, 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} trimestre.

IV - CHRONOGRAMME

Activité :	Trimestre	1	2	3	4	5	6	7	8
Réunions villageoises de sensibilisation et de conscientisation									
(In)formation des acteurs à la base									
Etat des lieux de la pêche crevette locale avec la participation active des acteurs à la base									
Renforcement de capacité citoyenne (organisation de réunions et élections, rédaction des PV et documentation)									
Installation CVG									
Renforcement de capacité des CLCOP									
Programme de communication et d'information (tracts, bandes dessinées, radio communautaire)									
Démonstration/Suivi/Innovation engins de pêche									
Installation de 8 CCPC									
Séances de restitution et d'information sous l'égide des CLCOP									
Réunions d'évaluation/coordination									
Elaboration d'un code de conduite dans les zones de pêche									
Appui aux activités environnementales de proximité (reboisement de mangrove, sketches, éducation)									
Installation du Collectif des Artisans de la pêche crevette en Casamance									
Définition d'un code de conduite pour toute la ria Casamance									

Ziguinchor, 17 octobre 2008

Intervenir pour le Développement Ecologique et l'Environnement en Casamance

IDEE Casamance
 BP 120
 Ziguinchor
 33 991 45 92
 crevette@ideecasamance.org
 ideecasamance@arc.sn
 Banque CBAO 204 36 400 265

www.ideecasamance.org
